PROGRAMME

La rémunération des avocats associés : Quels systèmes de rémunération ? Quels régimes fiscaux et sociaux ?

Date : jeudi 6 juillet 2023, 14h30 - 16h30

Durée : 2H

Lieu : Présentiel à la Maison de la Chimie (28 rue Saint Dominique, 75007 Paris) / Distanciel

Contenu de la formation :

Avec le barreau entrepreneurial

La définition d'une grille de répartition fixant la rémunération des associés n'est jamais aisée. Que veut-on rémunérer ? La production ? Les apports ? La gestion et le développement du cabinet ? Mais la difficulté se double à présent du traitement fiscal de cette rémunération après la publication de la nouvelle doctrine fiscale concernant le régime fiscal applicable aux rémunérations techniques perçues par les associés de sociétés d'exercice libéral (SEL). Cette formation pratique vous donnera des conseils et des solutions pratiques pour résoudre ces difficultés.

A. Comment determiner la remuneration des associés ?
a. Les critères de rémunération (production, apports, développement, gestion, etc.)
b. Présentation des différents systèmes de rémunération possibles

B. Regime fiscal et social de la remuneration des associés
a. Le régime fiscal et la nouvelle doctrine fiscale du 15 décembre 2022
b. Le régime social et le choix de la structure d'exercice

ROCHMANN Philippe

Biographie : Avocat Associé du cabinet Maison ECK, Spécialisé en fiscalité patrimoniale, Philippe Rochmann est expert auprès de la commission du statut professionnel de l'avocat du Conseil national des barreaux. Il intervient comme conseil de ses confrères et les assiste dans la mise en place de leurs projets professionnels sur le plan fiscal et au niveau du choix de leurs structures d'exercices.

THÉVENET Christophe

Biographie : Avocat associé du cabinet LIBRATO, AMCO, AMCNB, Expert auprès de la commission du statut professionnel de l'avocat du Conseil national des barreaux, enseignant à l'EFB. Il consacre son activité aux professionnels libéraux, tant en conseil (constitution, cession et restructuration de cabinets) qu'en contentieux (conflits entre associés, déontologie et disciplinaire).

Objectif pédagogique : - Comprendre les critères de rémunération des associés d'un cabinet d'avocat,
- Savoir élaborer une grille de répartition du résultat
- Comprendre les différents régimes fiscaux et sociaux applicables à la rémunération des avocats associés et l'importance du choix de la forme de la structure d'exercice

Méthode pédagogique : Approche pragmatique de la matière, pédagogie favorisant l'interactivité entre participant et intervenants

Prérequis : être avocat

Public visé : Professionnel du Droit

Niveau :
2 - Approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière

Support pédagogique : Un support pédagogique sera remis en fin de formation

Evaluation de la formation : un questionnaire de satisfaction sera envoyé en fin de formation

Tarif : 105 € HT